


| | |
|--|--|
|  <p>COLLÈGE FONTENAY 35, rue Antoine Châtel B.P 97628 35176 CHARTRES de BRETAGNE 02.99.77.16.00 ce.0351852v@ac-rennes-fr</p> <p>PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION Du 18 octobre 2022</p> | <p>2022-2023</p> <p>Séance n°1</p> |
| <p>COMPTE RENDU DES DÉBATS</p> | <p>RÉSERVÉ A</p> |

Nombre de membres présents :16 votants

Nombre de membres absents :

Quorum atteint

ORDRE DU JOUR

Ordre du jour :

I. Conseil d'administration

1. Approbation du procès-verbal du CA du 04 juillet 2022
2. Elections des différentes commissions
3. Adoption du règlement intérieur du CA
4. Délégation à la commission permanente

II. Affaires administratives et financières

5. Tarif demi-pension et charges du service restauration 2023
6. Divers tarifs 2023
7. Bilan bourses et fonds sociaux
8. Conventions diverses
9. Loyer COP
10. DBM

III. Vie scolaire et pédagogique


11. Point de rentrée
12. Résultats DNB 2022 et orientation
13. Modification du Règlement Intérieur
14. Modalités d'élections au CVC
15. Projets pédagogiques, sorties et EPI 2022-2023
16. Rapport annuel de performance 2021-2022
17. Evaluation de l'établissement

Président

Mme Angélique BECK, principale

Secrétaire

M. Yannick TUAL, parent d'élève

| | |
|--|--|
|  <p>COLLÈGE FONTENAY 35, rue Antoine Châtel B.P 97628 35176 CHARTRES de BRETAGNE 02.99.77.16.00 ce.0351852v@ac-rennes-fr</p> <p>PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION Du 18 octobre 2022</p> | <p>2022-2023</p> <p>Séance n°1</p> |
| <p>COMPTE RENDU DES DÉBATS</p> | <p>RÉSERVÉ A</p> |

Liste de présence des membres

I. Représentants de l'administration, des collectivités et des personnalités qualifiées

Titulaires

| | |
|---|----------|
| 1. Angélique BECK, principale | présente |
| 2. Annick PATCHE, principale adjointe | excusée |
| 3. Sylvie RIDARD, gestionnaire | présente |
| 4. Gaëlle BERTIN, C.P.E | présent |
| 5. Sébastien GUERET, conseiller départemental | excusé |
| 6. Cécile BOUTON, conseillère départementale | présente |
| 7. Maryline KOUBA, adjoint à la jeunesse | excusée |
| 8. Maud COSSON, personnalité qualifiée | excusée |

Suppléants

Roger MORAZIN
Michèle MOTEL

II. Représentants des personnels (enseignants, éducation, ATOSS)

Titulaires

| | |
|------------------------------------|----------|
| 1. Delphine GOURAULT, professeure | présente |
| 2. Sébastien CHEVER, professeur | présent |
| 3. Robin ANGEBAUD, professeure | présent |
| 4. Philippe CUSIN, professeure | présente |
| 5. Soazic MABILAIS, AED | présente |
| 6. Mérédith ROGER, AED | présente |
| 7. Laurence GENOUEL, secrétaire | excusée |
| 8. Marylène GUILLOTTEL, infirmière | excusée |

Suppléants

Anne DAVID
Ester BAUDUIN
Cécile BOCLE
Sarah PASQUE
Emilie LEDAN
Claudie DENOUAL


III. Représentants des parents et des élèves

Titulaires

| | |
|---------------------------------------|----------|
| 1. Laurence DOCQUIER, parent d'élève | présente |
| 2. Virginie DONDEL, parent d'élève | présente |
| 3. Elsa JULIEN, parent d'élève | excusée |
| 4. Philippe DONNARD, parent d'élève | excusé |
| 5. Yannick TUAL, parent d'élève | présent |
| 6. Aloys NIYONIZIGIYE, parent d'élève | |
| 7. FARIABRUNEL Romane, élève de 3A | excusé |
| 8. Emma DRACI, élève de 3B | excusé |

Suppléants

Delphine SIRERA
Christelle SCHINDLER
Ludovic BATTAS **présent**
Ghalia ACHIK ADNOUNI
Vincent FORTIN
Maël GOUIN (3C)
Mathilde LE GALL (3B)

| | |
|--|--|
|  <p>COLLÈGE FONTENAY 35, rue Antoine Châtel B.P 97628 35176 CHARTRES de BRETAGNE 02.99.77.16.00 ce.0351852v@ac-rennes-fr</p> <p>PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION Du 18 octobre 2022</p> | <p>2022-2023</p> <p>Séance n°1</p> |
|--|--|

| | |
|---------------------------------------|-------------------------|
| <p>COMPTE RENDU DES DÉBATS</p> | <p>RÉSERVÉ A</p> |
|---------------------------------------|-------------------------|

Ordre du jour

I – Conseil d’administration

II - Affaires administratives et financières

III – Vie scolaire et pédagogique

Madame Beck, Principale, accueille le nouveau CA suite aux élections des parents, des élèves et des personnels. Il y a 24 membres avec un quorum à 13. 15 membres sont présents, Mme Beck ouvre le CA à 18h07

Après un tour de table, Mme Beck informe qu’elle modifie l’ordre du jour de la façon suivante :

-Fusion du point 12 avec le point 16 pour éviter les redondances

-Point 14 sera traité en premier dans la partie III

-Deux questions de la part de la FCPE qui seront traitées une fois l’ordre du jour épuisé

I – Conseil d’administration


1. Approbation du PV du 04 juillet

Aucune remarque, le Procès-Verbal du CA du 04.07.2022 est adopté à l'unanimité.

(Délibération n°6 : 15 pour, 0 contre, 0 abstention)

2. Représentation aux différentes commissions

Mme Beck explique que tous les sièges dans les instances ne sont pas pourvus : 2 sièges pour la Commission Permanente et 1 siège pour la Commission Hygiène et Sécurité. Mme Boclé et M. Donnard sont positionnés sur la Commission Permanente et Mme Roger sur la Commission Hygiène et Sécurité.

| | |
|--|--|
|  <p>COLLÈGE FONTENAY 35, rue Antoine Châtel B.P 97628 35176 CHARTRES de BRETAGNE 02.99.77.16.00 ce.0351852v@ac-rennes-fr</p> <p>PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION Du 18 octobre 2022</p> | <p>2022-2023</p> <p>Séance n°1</p> |
|--|--|

| | |
|---------------------------------------|-------------------------|
| <p>COMPTE RENDU DES DÉBATS</p> | <p>RÉSERVÉ A</p> |
|---------------------------------------|-------------------------|

Vote à l'unanimité sur la constitution des différentes Commissions
(*Délibération n°7 : 15 pour, 0 contre, 0 abstention*)

3. Adoption du règlement intérieur du C.A.

Vote à l'unanimité (*Délibération n°8 : 15 pour, 0 contre, 0 abstention*)

4. Proposition de délégations à la Commission Permanente

Mme Beck présente les thèmes qu'elle propose de déléguer à la Commission Permanente. Elle explique que cela permettra notamment de soulager le Conseil d'Administration.

Vote à l'unanimité (*Délibération n°4 : 15 pour, 0 contre, 0 abstention*)

II. Affaires administratives et financières

5. Tarif demi-pension et charges du service restauration 2023


Deux votes : le tarif des repas et le taux de participation aux charges communes.

Mme RIDARD explique que la fixation des tarifs est encadrée par le Département, qui permet d'augmenter au maximum de 2% nos tarifs, de 5% dans les collèges où le prix du repas est inférieur à 3,11€.

Les denrées alimentaires avec l'inflation ont fortement augmenté, la gestionnaire du collège estime que pour maintenir la qualité actuelle des repas une augmentation de 6% aurait été pertinente. Par ailleurs, les effectifs sont stables voire diminuent. Or plus le nombre de demi-pensionnaires diminue et plus on est contraint financièrement.

Question sur l'augmentation maximum de 2 % de Mr CHEVER : Est-ce la qualité ou la quantité qui va en pâtir ?

Réponse de Mme RIDARD : Les quotas de denrées bios et locales seront difficiles à respecter car le prix de ces denrées bio et locales a fortement

| | |
|--|--|
|  <p>COLLÈGE FONTENAY 35, rue Antoine Châtel B.P 97628 35176 CHARTRES de BRETAGNE 02.99.77.16.00 ce.0351852v@ac-rennes-fr</p> <p>PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION Du 18 octobre 2022</p> | <p>2022-2023</p> <p>Séance n°1</p> |
|--|--|

| | |
|---------------------------------------|-------------------------|
| <p>COMPTE RENDU DES DÉBATS</p> | <p>RÉSERVÉ A</p> |
|---------------------------------------|-------------------------|

augmenté. Le collège dispose en cuisine d'une équipe dynamique qui propose de nouveaux plats, de nouvelles sauces et saveurs, qui aime innover et éduquer les élèves au goût. Malheureusement cet encadrement des tarifs combiné à la hausse des factures va contraindre l'équipe cuisine à travailler différemment.

Mme Bouton (Département) précise, que pour info un vote a eu lieu hier en commission permanente. Une subvention de 16 500€ va être distribuée entre le collège de Bruz, de Chartres, et de Lailly pour les élèves boursiers demi-pensionnaires.

L'augmentation du tarif élèves de 3€12 à 3€18 est adoptée.

La gestionnaire du Collège rappelle que ces tarifs bas sont possibles car le budget restauration fonctionne au forfait. Le principe du forfait est que l'année compte 138 jours de repas pris au collège, les remises d'ordre doivent être peu nombreuses et encadrées par le règlement intérieur de demi-pension. Or depuis la crise sanitaire, les remises d'ordre pour cause de COVID diminuent considérablement les recettes du budget restauration.

Intervention de présidente de la FCPE qui précise qu'elle a vu dans d'autres collèges des possibilités d'avoir des élèves demi-pensionnaires sur 1,2 ou 3 jours.

La gestionnaire précise que cela ne se pratique plus dans les collèges car le logiciel ne permet pas de pouvoir gérer ce type de formule. En outre, ça n'a plus lieu d'être puisque le tarif pour les élèves externes est quasiment identique (3,35€) à celui des demi-pensionnaires.

On compte 500 demi-pensionnaires au Collège. Les autres élèves habitant à proximité, ils adoptent le statut d'externe.

Le prix du repas pour les élèves boursiers est maintenu, la différence sera compensée par la subvention évoquée par Mme BOUTON du département.

Vote à l'unanimité sur les tarifs de restauration

(Délibération n°2 : 15 pour, 0 contre, 0 abstention)

18h35 : arrivée de Mme Schindler



COLLÈGE FONTENAY
35, rue Antoine Châtel B.P 97628
35176 CHARTRES de BRETAGNE
02.99.77.16.00 ce.0351852v@ac-rennes-fr

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du 18 octobre 2022**

2022-2023

Séance n°1

COMPTE RENDU DES DÉBATS

RÉSERVÉ A

6. Divers tarifs 2023

Tarif des manuels et de la carte d'identité collégien

Les manuels sont souples et très vite abîmés. Mr CHEVER fait la remarque que les élèves ne couvrent pas systématiquement les manuels qui vont par conséquent s'abîmer plus vite.

Un manuel coûte entre 22 et 25€, le fournisseur applique une remise de moins 25%, le collège facture un livre perdu ou rendu inutilisable par un élève au prix avec remise s'il a moins de 2 ans, à la moitié de ce prix s'il a plus de 2 ans.

Pour la carte d'identité de l'élève collégien, le coût est symbolique (charge de la plastification) et ce afin de responsabiliser les élèves. Les AST précisent qu'une dizaine de cartes est perdue chaque semaine.

Mme GOURAULT précise que dans un autre collège la carte est plus petite avec un cordon et elle propose de l'emmener pour une réflexion sur le format pour l'année prochaine.

Pour la carte de self, la 1ère est gratuite pour les nouveaux élèves scolarisés au collège. Si cette carte est perdue au cours des quatre années, elle est facturée par le service gestion à 5€.

Vote à l'unanimité pour ces tarifs


(Délibération n°1 : 16 pour, 0 contre, 0 abstention)

7. Bilan bourse et fonds sociaux

C'est une information, pas de vote du conseil.

L'an dernier, on comptait 152 boursiers : 62 élèves au taux 1, 35 élèves au taux 2 et 46 élèves au taux 3.

Les bourses sont versées par le ministère de l'Éducation Nationale, c'est un process national. Cette année on a moins d'élèves et on compte déjà 143 boursiers. La fermeture du service est proche.

| | |
|--|--|
|  <p>COLLÈGE FONTENAY 35, rue Antoine Châtel B.P 97628 35176 CHARTRES de BRETAGNE 02.99.77.16.00 ce.0351852v@ac-rennes-fr</p> <p>PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION Du 18 octobre 2022</p> | <p>2022-2023</p> <p>Séance n°1</p> |
|--|--|

| | |
|---------------------------------------|-------------------------|
| <p>COMPTE RENDU DES DÉBATS</p> | <p>RÉSERVÉ A</p> |
|---------------------------------------|-------------------------|

Pas de question de parents dans l'association des parents d'élèves sur les bourses.

La demande de bourses est dématérialisée aujourd'hui. Elle se fait par connexion à France Connect, qui établit un lien entre les différents services publics (Impôts, de la CAF...). Cela permet le rapprochement entre les différents éléments déclarés aux services publics. Par exemple sur une demande de bourses papier, un parent peut se déclarer seul et quand Mme LEROY accompagne ce même parent pour effectuer la demande dématérialisée, la demande bloque car la personne déclare vivre en concubinage sur la CAF.

Mme BECK souligne que la gestion des bourses est un dossier conséquent pour le service gestion, composé de Mme RIDARD et Mme LEROY. Elle remercie Mme LEROY pour sa disponibilité et sa rigueur dans l'accompagnement des familles.

Et ce d'autant qu'il n'y a plus d'assistante sociale au collège. Le service gestion qui fait «la chasse» aux impayés, doit aussi accompagner les familles dans leur demande de bourses ou fonds social. La barrière de la langue peut les mettre en grande difficulté.

Mme BECK précise que la suppression de poste d'AS date de cette année. 14 collèges sont concernés dont Chartres de Bretagne, ces collèges sont appelés Réso. Une personne peut être sollicitée pour ces 14 collèges, mais elle ne peut malheureusement être disponible pour toutes les demandes.

Le montant total des bourses versées par le ministère est de 40 000€.

Etat des dossiers des fonds sociaux 2021 – 2022

Ces demandes doivent être accompagnées de pièces justificatives. Le fisc assure des contrôles et vérifie les pièces justificatives dès lors que c'est de l'argent public. Mais le service gestion étudie quand même les dossiers même sans la totalité des pièces demandées.

Il y a eu 10 dossiers déposés pour la cantine, ce qui ne reflète pas la réalité.

Cette année, le service gestion a traité plus de dossiers de fonds social que l'an dernier. Cela s'explique par le fait que si les demandes de bourses sont

| | |
|--|--|
|  <p>COLLÈGE FONTENAY 35, rue Antoine Châtel B.P 97628 35176 CHARTRES de BRETAGNE 02.99.77.16.00 ce.0351852v@ac-rennes-fr</p> <p>PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION Du 18 octobre 2022</p> | <p>2022-2023</p> <p>Séance n°1</p> |
|--|--|

| | |
|---------------------------------------|-------------------------|
| <p>COMPTE RENDU DES DÉBATS</p> | <p>RÉSERVÉ A</p> |
|---------------------------------------|-------------------------|

refusées, la gestionnaire invite les personnes à faire une demande de fonds social.

8. Conventions diverses

BCM Foudre

C'est un contrat obligatoire de vérification de l'installation de protection contre la foudre (les paratonnerres). Jusque là, c'était l'agent de maintenance qui vérifiait que c'était correct, ce n'est pas réglementaire.

Vote à l'unanimité (*Délibération n°16 : 16 pour, 0 contre, 0 abstention*)

Groupement de commandes

Pour réduire les coûts de restauration avec des tarifs intéressants et produire des repas de qualité, un groupement d'établissements scolaires (collèges et lycées) est constitué et passe un appel d'offres sur différentes denrées. Les critères pour retenir les produits sont à moitié le tarif, à moitié la qualité. Le fait de regrouper plusieurs établissements permet aux fournisseurs d'avoir la garantie d'avoir un volume de commandes sur l'année. Chaque établissement s'engage sur un volume de commandes.

Le groupement est constitué de 80 établissements, il y a une commission d'appel d'offres une fois par an.

Le vote concerne l'adhésion à la convention du groupement pour l'achat de différentes denrées alimentaires à partir de septembre 2023 sur une durée d'un an renouvelable une fois.

Vote à l'unanimité (*Délibération n°12 : 16 pour, 0 contre, 0 abstention*)

Cadre dispositif Relais

Convention entre le collège De Fontenay et le collège Les Chalais qui permet de couvrir les frais de fonctionnement et les frais pédagogiques.

Mme Beck explique que ce dispositif est proposé aux élèves ayant un parcours scolaire chaotique et l'objectif est de remettre du sens dans leurs



COLLÈGE FONTENAY
35, rue Antoine Châtel B.P 97628
35176 CHARTRES de BRETAGNE
02.99.77.16.00 ce.0351852v@ac-rennes-fr

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du 18 octobre 2022

2022-2023

Séance n°1

COMPTE RENDU DES DÉBATS

RÉSERVÉ A

apprentissages afin de les remobiliser. Mme Beck présente ensuite l'organisation et les modalités d'accueil et de suivi du jeune qui intègre ce dispositif.

Coût 100 €

Vote à l'unanimité (*Délibération n°14 : 16 pour, 0 contre, 0 abstention*)

Convention de mutualisation de service pour la gestion des paies des AED employés par les EPLE employeurs de l'académie de Rennes

Mme Beck présente la convention sur la mise en œuvre de la paie à façon pour la gestion des AED.

Cette évolution du dispositif de mutualisation vise à le mettre en conformité avec la réglementation et conduit à une actualisation de la convention liant les établissements adhérents et le lycée mutualisateur, Pierre Mendès France à Rennes.

Cette convention est gratuite et présente les rôles de chacun entre le collège, le Rectorat et le lycée mutualisateur, Pierre Mendès France à Rennes.

Vote à l'unanimité (*Délibération n°17 : 16 pour, 0 contre, 0 abstention*)

9. Loyer Convention d'Occupation précaire

La nouvelle principale adjointe, Mme Patché, a pris le logement de fonction T4 qui était occupé par un surveillant via une convention d'occupation précaire.

Avec l'arrivée d'une nouvelle principale adjointe, la question du logement avait été anticipée en juin dernier. Il restait un logement de fonction inoccupé T3 attribué à la CPE, mais non habitable (les toilettes descellés, chaudière en panne...) L'agent d'entretien, Monsieur GUYOMARD, a donc réhabilité et rafraîchi le logement en juillet avec un apprenti.

La surveillante Soizic Mabilais a pu emménager dans le logement T3 au RDC du bâtiment fin aout afin de laisser le logement de fonction à Mme Patché.



COLLÈGE FONTENAY
35, rue Antoine Châtel B.P 97628
35176 CHARTRES de BRETAGNE
02.99.77.16.00 ce.0351852v@ac-rennes-fr

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du 18 octobre 2022**

2022-2023

Séance n°1

COMPTE RENDU DES DÉBATS

RÉSERVÉ A

Mme Ridard a demandé au service des Domaines de l'administration fiscale d'estimer le loyer de ce T3. L'estimation s'élève à 500 € pour le T3 alors que le T4 était loué 514€ par S. Mabilais. L'estimation a été faite sans visite des services fiscaux, Mme Ridard a demandé à l'agent comptable s'il était possible de faire un abattement sur cette estimation au vu de la vétusté des locaux. Cet abattement est possible sur vote du C.A. , ce qui réduirait le loyer à 425€ pour le T3 du RDC attribué en convention d'occupation précaire à S. Mabilais.

Le fait que les logements soient occupés permet de les entretenir et apporte une nouvelle recette budgétaire au collège.

Madame Beck précise que Monsieur GUYOMARD, agent de maintenance, a fait du très bon travail comme d'habitude.

Vote pour l'occupation du logement vacataire et du loyer à 425€ à compter du 01 septembre 2022 (*Délibération n°15 : 15 pour, 0 contre, 1 abstention*)

Point personnel d'accueil, Monsieur SAUSSE, agent d'accueil prend ses droits à la retraite aux vacances de la Toussaint. Son remplaçant Monsieur Martial VIEL, est déjà en binôme avec Monsieur SAUSSE depuis la rentrée de septembre.

L'établissement est rassuré sur l'arrivée de Monsieur VIEL qui saura prendre la fonction d'agent d'accueil et répondre aux différentes attentes sur ce poste.

10. Modalités d'élections au CVC

Mme Beck modifie l'ordre du jour avec l'accord du CA afin que Mme Bertin puisse présenter le CVC et ensuite quitter le CA pour des raisons familiales. Mme Bertin présente le Conseil de Vie Collégienne. Elle souhaite le mettre en place selon les mêmes modalités d'élections de l'année scolaire dernière, à savoir trois élèves élus par niveaux avec une candidature ouverte à tous les élèves, pas seulement les délégués. Les élèves voteront uniquement pour leur niveau (les 6^{èmes} pour les candidats de 6ème...)

Mme Bertin précise que les élections sont reportées après les vacances d'automne afin d'avoir plus de volontaires car il y en a peu à ce jour.



COLLÈGE FONTENAY
35, rue Antoine Châtel B.P 97628
35176 CHARTRES de BRETAGNE
02.99.77.16.00 ce.0351852v@ac-rennes-fr

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du 18 octobre 2022**

2022-2023

Séance n°1

COMPTE RENDU DES DÉBATS

RÉSERVÉ A

Mme Bertin explique que le CVC permet aux élèves d'être plus acteurs dans le collège. Plusieurs projets sont prévus cette année comme l'aménagement du foyer pour l'embellir et le rendre plus agréable.

Le collège a besoin de représentants élèves pour travailler sur ces réflexions.

Mme Bertin ajoute que les élèves ont été habitués à des interdictions avec les protocoles sanitaires liés au COVID et qu'il faut aujourd'hui leur réapprendre à s'investir sur des projets liés à la vie de leur collège.

Les modalités d'élections du CVC sont adoptées à l'unanimité (Délibération n°5 : 16 pour, 0 contre, 0 abstention)

Départ de Mme Bertin à 19h38.

Mme Beck explique que le service vie scolaire a été en sous-effectif plusieurs semaines. Les équipes enseignantes et administratives ont été solidaires et sont venu prêter main forte à l'équipe vie scolaire pour la surveillance. Mme Beck tient à les remercier.

11. Décision Budgétaire modificative

Des recettes qui n'étaient pas prévues lors de la présentation en novembre 2021 du budget 2022 sont disponibles. En effet, les loyers des logements inoccupés n'apparaissent pas dans le budget 2022 puisque les conventions ont été votées en novembre 2021. La gestionnaire demande l'autorisation d'affecter ces recettes sur le budget pour couvrir les dépenses qui ont été faites sur les différents logements.

Vote à l'unanimité de la DBM. (Délibération n°11 : 15 pour, 0 contre, 0 abstention)

III. Vie scolaire et pédagogique

12. Point sur la rentrée scolaire :

Mme Beck informe le CA que le collège a obtenu 2 nouveaux labels : Génération 2024 et E3D.



COLLÈGE FONTENAY
35, rue Antoine Châtel B.P 97628
35176 CHARTRES de BRETAGNE
02.99.77.16.00 ce.0351852v@ac-rennes-fr

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du 18 octobre 2022**

2022-2023

Séance n°1

COMPTE RENDU DES DÉBATS

RÉSERVÉ A

Madame Beck expose les effectifs globaux et par niveaux en date du 17 octobre 2022 : 599 élèves répartis sur 22 classes. Il y a 78 externes.

Elle apporte aussi des précisions sur la répartition des CSP des familles : 191 familles en très favorisés, 76 favorisés, 100 moyennes, 177 très défavorisés

Mme Beck présente les différentes catégories de personnels et leur effectif. Elle précise que cette année le collège n'a pas d'assistant social référent ni d'enseignant référent MDPH.

Cette année, 4 élèves bénéficient d'une notification de droits de la MDPH. Les renouvellements des droits pour ses élèves sera donc assuré par la direction.

Mme Beck explique qu'il y a 3 nouveautés sur la carte d'identité collégien :

- Mention écrite supplémentaire sur le fait que la signature de la carte par les responsables légaux et les élèves vaut acceptation du règlement intérieur de la demi-pension et de la chartre informatique
- Mention écrite supplémentaire sur le fait que « toute carte perdue sera à remplacer par la famille au tarif de 1€ et qu'en cas d'oubli de la carte, l'élève terminera 1h après la fin de son emploi du temps, hormis pour les externes qui n'auraient qu'1h de pause déjeuner et les élèves qui terminent à 16h50 ».
- une date d'émission sera indiquée lorsqu'elle sera refaite pour avoir la date de réédition.

Question d'un parent d'élève : que se passe-t-il le temps que l'enfant ait sa nouvelle carte ? Mme Roger explique que la vie scolaire a un reçu justifiant que la carte est en cours de renouvellement et la vie scolaire a l'information dès que l'élève a sa nouvelle carte. Donc pendant ce laps de temps, il ne lui sera pas demandé de rester une heure de plus. Mme Roger ajoute que pour les élèves qui ne viennent pas régler la somme de 1€ pour le renouvellement de la carte, celle-ci n'est pas renouvelée et par conséquent les élèves continuent de rester une heure de plus le soir quand ils finissent avant 16h50. Les parents sont contactés au bout de plusieurs jours pour informer de la situation si celle-ci ne se débloque pas.



COLLÈGE FONTENAY
35, rue Antoine Châtel B.P 97628
35176 CHARTRES de BRETAGNE
02.99.77.16.00 ce.0351852v@ac-rennes-fr

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du 18 octobre 2022**

2022-2023

Séance n°1

COMPTE RENDU DES DÉBATS

RÉSERVÉ A

Un parent d'élève demande à ce qu'un message Pronote soit envoyé à toutes les familles pour leur rappeler ce règlement.

Point sur le protocole sanitaire de rentrée :

Mme Beck explique que, depuis la rentrée, nous sommes au niveau socle, c'est-à-dire le niveau le plus bas. Cela signifie les cours en présentiel, activités sportives non limités, port du masque non obligatoire, plus de limitation pour les regroupements, seul le respect des gestes et barrières demeure recommandé.

Point Sécurité : Mme Beck informe qu'un exercice évacuation incendie a eu lieu le 15 septembre 2022. Un exercice PPMS (Plan particulier de mise en sûreté) sur les risques majeurs technologiques, et intrusion est programmé le 20 octobre 2022.

Nouveauté de la rentrée : La semestrialisation : Mme Beck explique qu'avec les équipes enseignantes, ils ont décidé de tester la semestrialisation et de faire un bilan en fin d'année scolaire. La principale raison de ce choix est de prendre le temps d'évaluer les élèves notamment pour les disciplines où il y a moins d'heure de cours. Il y aura deux conseils de classe par an. Le premier sera fin janvier et le second en juin.

Mme Beck présente ce qui a été décidé pour avoir un suivi des élèves optimum et pour ne pas alerter trop tard les parents sur les difficultés éventuelles de leur enfant. Les professeurs se réunissent en équipe pédagogique avant les vacances d'automne et ils complètent une fiche bilan mi- semestre qui sera remise aux parents courant novembre. Les familles pour lesquelles leur enfant rencontre des difficultés seront contactées et reçues par les professeurs principaux.

La remise du bulletin pour le premier semestre se fera en main propre lors d'une rencontre parents professeurs avant les vacances de février.

Pour le second semestre, fin mars début avril, une deuxième fiche de bilan mi-semestre sera remise aux parents.

Mme Beck précise que le premier semestre s'arrête le 29 janvier 2023.



COLLÈGE FONTENAY
35, rue Antoine Châtel B.P 97628
35176 CHARTRES de BRETAGNE
02.99.77.16.00 ce.0351852v@ac-rennes-fr

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du 18 octobre 2022**

2022-2023

Séance n°1

COMPTE RENDU DES DÉBATS

RÉSERVÉ A

Les professeurs présents expliquent qu'ils sont satisfaits de cette organisation à ce jour car les conseils de professeurs par équipe pédagogique en d'octobre permettent d'échanger rapidement sur les élèves.

Remarque d'un parent d'élève : la semaine précédant les vacances de la Toussaint il y a eu beaucoup d'évaluations, est-ce possible d'étaler les évaluations du fait de la semestrialisation ? Les professeurs présents répondent qu'il faut dire aux élèves de les alerter s'ils ont plusieurs évaluations le même jour afin qu'ils puissent en tenir compte.

13. Modification du règlement intérieur du collège

Mme Beck exprime que cette organisation ne semestre implique une modification du règlement intérieur du collège. Les modifications à apporter sont minimales et portent uniquement sur le remplacement de « trimestre » par « semestre ».

Les parents d'élève demandent qu'il y soit aussi ajouté l'organisation avec les fiches bilan à mi-semestre.

Remarque des parents lors des conseils de classe sur les refus de mettre félicitations ou encouragements pour cause de bavardage alors que l'élève a des moyennes supérieures à 17. Les professeurs présents expliquent que si la mention bavardage est évoquée par un professeur et noté en appréciation, c'est que cela est prégnant et qu'il est alors difficile de mettre des félicitations. Un parent d'élève demande à ce qu'il y ait un barème pour mettre les mentions « félicitations », « encouragement ». Le corps enseignant et l'administration expliquent ne pas souhaiter mettre de règle pour que cela ne porte pas uniquement sur la notation. Exemple donné pour une élève l'année dernière qui a eu 10 de moyenne et qui a eu des encouragements.

Vote sur la modification du règlement intérieur du collège

Vote à l'unanimité (*Délibération n°10 : 15 pour, 0 contre, 0 abstention*)

14. Projets pédagogiques, sorties et voyages scolaires

Mme Beck et les professeurs présentent les sorties et voyages scolaires. Mme Beck précise que les séjours avec nuitées le coût indiqué est ce qui est pris en



COLLÈGE FONTENAY
35, rue Antoine Châtel B.P 97628
35176 CHARTRES de BRETAGNE
02.99.77.16.00 ce.0351852v@ac-rennes-fr

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du 18 octobre 2022**

2022-2023

Séance n°1

COMPTE RENDU DES DÉBATS

RÉSERVÉ A

charge par le collège notamment sur les coûts liés à l'encadrement des élèves durant le voyage. Elle précise aussi que le tableau est scindé en deux car il fonctionne par année civile et non par année scolaire car le budget fonctionne par année civile.

Vote à l'unanimité (*Délibération n°9 : 15 pour, 0 contre, 0 abstention*)

20h35 : départ de Romane Fayer-Merel

15. Budget pour le séjour à Quiberon pour tous les élèves de 4èmes

Mme Ridard présente le budget de ce séjour. La part famille maximum qui serait demandée est de 213€ sachant que l'amicale des parents d'élèves n'a pas encore été sollicitée. Mme Beck explique qu'il permettra aux élèves de découvrir et de pratiquer des activités sportives non possible au collège comme le char à voile.

Vote pour le budget du séjour à Quiberon

Vote à l'unanimité (*Délibération n°16-1 : 14 pour, 0 contre, 0 abstention*)

16. Acceptation de dons du FSE

Le FSE du collège propose de contribuer à hauteur de 25€ pour chacun des élèves qui participeront au séjour.

Vote à l'unanimité pour les dons / legs (*Délibération n°3 : 14 pour, 0 contre, 0 abstention*)

20h45 : départ de Mme BOUTON

17. Rapport annuel de performance

Mme Beck présente le Rapport Annuel de Performance et précise que celui-ci concerne l'année scolaire écoulée.

21h : départ de Mme Boclé

Vote à l'unanimité (*Délibération n°18 : 12 pour, 0 contre, 0 abstention*)

| | |
|--|--|
|  <p>COLLÈGE FONTENAY 35, rue Antoine Châtel B.P 97628 35176 CHARTRES de BRETAGNE 02.99.77.16.00 ce.0351852v@ac-rennes-fr</p> <p>PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION Du 18 octobre 2022</p> | <p>2022-2023</p> <p>Séance n°1</p> |
|--|--|

| | |
|---------------------------------------|-------------------------|
| <p>COMPTE RENDU DES DÉBATS</p> | <p>RÉSERVÉ A</p> |
|---------------------------------------|-------------------------|

18. Evaluation du collège

Mme Beck explique que 100 % des EPLE (privé et public) seront évalués tous les 5 ans. Elle précise que cette évaluation n'est pas un audit mais plutôt un diagnostic du collège. Il s'agit de collectivement croiser les regards de chacun sur le fonctionnement, les résultats, les accompagnements....

Mme Beck présente la démarche : une auto-évaluation portant sur 5 grands domaines sera faite avec tous les personnels de l'établissement, les élèves et les parents d'élèves. Cette auto-évaluation sera ensuite étudiée par des évaluateurs extérieurs qui effectueront des préconisations et un plan d'action.

Mme Beck ajoute que des groupes de travail devront se mettre en place et les parents seront sollicités.


Ecriture du projet d'établissement 2023/2026

Mme Beck explique que le Projet d'établissement arrivera à son terme en 2023. Le travail collectif sur l'auto évaluation permettra d'être une base solide pour l'écriture du projet d'établissement 2023/2026.

Deux questions des représentants parents FCPE :

- Des parents pour des raisons financières ont maintenu l'inscription à la restauration scolaire de leurs enfants au collège sur la dernière semaine de cours, bien que le nombre d'enseignements sur cette période était restreint du fait des corrections du DNB. Aucune remise d'ordre n'est prévue sur cette période (contrairement aux 2 jours d'épreuve du DNB par exemple). Certains parents n'ont pas su comment accéder à la restauration scolaire, sans que leurs enfants ne soient obligés de rester dans l'établissement alors qu'ils n'avaient pas cours. Ils les ont donc gardés à la maison. Ce double coût de repas a été problématique pour certains.

Une explication est donnée par la gestionnaire du collège : la facturation pour la restauration est au forfait. On peut arrêter le forfait à la veille du DNB et appliquer le tarif externe aux élèves qui sont

| | |
|--|--|
|  <p>COLLÈGE FONTENAY 35, rue Antoine Châtel B.P 97628 35176 CHARTRES de BRETAGNE 02.99.77.16.00 ce.0351852v@ac-rennes-fr</p> <p>PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION Du 18 octobre 2022</p> | <p>2022-2023</p> <p>Séance n°1</p> |
|--|--|

| | |
|---------------------------------------|-------------------------|
| <p>COMPTE RENDU DES DÉBATS</p> | <p>RÉSERVÉ A</p> |
|---------------------------------------|-------------------------|

| | |
|---|--|
| <p>présents après DNB et souhaitent déjeuner. Mme RIDARD souligne que ce sera une perte importante sur le budget de restauration.</p> <p>Suite à ces échanges, Mme Ridard propose de faire voter au prochain CA l'arrêt de la facturation pour le forfait cantine avant les épreuves écrites du DNB.</p> <ul style="list-style-type: none">- Question de parents concernant les enfants présentant un fonctionnement cognitif atypique (HPI, TDA-H, DYS, hypersensibilité, TSA). Les enseignants ont-ils des formations proposées pour adapter la méthodologie pédagogique. L'équipe pédagogique précise que des formations ont eu lieu sur les troubles DYS, mais pas sur les élèves à haut potentiel. <p>La question est ouverte sur comment aider les enseignants à mieux accompagner les élèves quel que soit le handicap dans la dynamique de l'école inclusive.</p> <p><i>Fin du conseil d'administration 21h55</i></p> | |
|---|--|